

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds de développement et
d'attractivité - Aménagement de l'Académie européenne
des Sports à Strasbourg**

CP/2020/400

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations N° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil Départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, le 11 décembre 2017.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 140 356 € à l'association "Académie Européenne des Sports" au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité et d'approuver les termes des projets de conventions de partenariat et financière qui en découlent, pour le projet d'aménagement de l'Académie Européenne des Sports au sein de la galerie marchande de Auchan Strasbourg-Hautepierre.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies ...) et de territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017 (délibération N°CD/2017/077), constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Le projet d'aménagement de l'Académie Européenne des Sports au sein de la galerie marchande de Auchan Strasbourg-Hautepierre, porté par l'association « Académie

Européenne des Sports » s'inscrit au sein des enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants :

- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes :
 - o Agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public :
 - o Accompagner les projets urbains d'équipements adaptés

AMENAGEMENT DE L'ACADEMIE EUROPEENNE DES SPORTS AU SEIN DE LA GALERIE MARCHANDE DE AUCHAN STRASBOURG-HAUTEPIERRE PAR L'ASSOCIATION « ACADEMIE EUROPEENNE DES SPORTS »

L'association « Académie Européenne des Sports » est présente depuis de nombreuses années sur le territoire de la Ville de Strasbourg, à Cronembourg, sous le nom d'Académie des Arts Martiaux. Dans ses locaux « historiques » situés au Marché-Gare et loués à la SNCF, elle y a développé des activités plutôt orientées vers la compétition : boxe anglaise, boxe française, disciplines pieds-poings. De bons résultats sportifs, des éducateurs formés et renommés ainsi qu'une forte demande ont poussé l'association à se développer dans les champs du fitness et du handisport.

En 2018, le propriétaire de cette salle a souhaité réinvestir ces lieux, l'association a ainsi été obligée de se reloger et a saisi l'opportunité d'intégrer une « cellule » vide au sein de la galerie marchande de Auchan Strasbourg-HautePierre, lieu très fréquenté et populaire en plein cœur du Quartier Prioritaire de la politique de la Ville. Elle a profité de cette opportunité pour adapter ses statuts et se développer autour de la pratique sportive « en salle » et non plus uniquement autour des sports de combat.

La maîtrise d'ouvrage des aménagements de cet espace de 590 m² est à la charge de l'association, qui bénéficie d'une aide du centre commercial autant en ingénierie qu'en soutien financier : mise en relation avec le maître d'œuvre spécialisé dans les galeries marchandes d'Auchan, location à un tarif modéré, aide à hauteur de 50 000 € pour l'équipement.

En dehors des activités associatives classiques qui perdureront grâce au vivier existant de pratiquants (il n'y a pas de salle d'arts martiaux spécialisée et reconnue dans le secteur), c'est une réelle opportunité d'un développement sportif (fédéré) mais aussi en faveur du bien-être (sport adapté à tous types de publics) et des loisirs que l'association souhaite développer : fitness, self défense, éducation par le sport, handi-boxe (impossible intramuros jusqu'à maintenant). Ce nouveau lieu se veut ouvert et propice à l'échange intergénérationnel et collaboratif entre personnes valides et non valides.

En effet, la boxe et l'ensemble de ses disciplines associées (boxe thaï, muay-thaï, kick-boxing, boxe française...) offre une multitude de bienfaits, tant sur le plan mental que physique ou extra-sportif que les éducateurs sportifs présents à demeure mettront en œuvre au quotidien.

Les engagements de l'Académie Européenne des Sports

Dans le cadre de la co-construction l'Académie Européenne des Sports s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Accueillir, à un tarif horaire de 50 € par classe avec présence de deux éducateurs sportifs, les collèges Erasme et François Truffaut, ainsi que la classe relais rattachée à cet établissement, selon un volume horaire à déterminer annuellement, pour des créneaux d'initiation ou de découverte des activités dites « de combat » dans le

- cadre de l'EPS ou de l'association sportive (UNSS) ;
- Accueillir individuellement, gratuitement et à hauteur d'un élève par semaine, des élèves issus des collèges de l'Eurométropole en décrochage scolaire, dans le cadre de mesures de responsabilisation ou d'accompagnement suite à une sanction (article R.511-13 du Code de l'éducation modifié par décret du 26/06/2011) ;
- Accueillir des élèves en stage d'observation de niveau 4^{ème} et 3^{ème} ;
- Accueillir, à un tarif annuel négocié de 200 € par an par élève en présence des éducateurs sportifs, selon un volume horaire à définir avec les éducateurs et animateurs spécialisés, les associations et structures du QPV Strasbourg-Hautepierre (planning à déterminer annuellement) : centres socio-culturels, foyers... ;
- Accueillir, à un tarif annuel négocié de 200 € par an et par élève en présence des éducateurs sportifs, selon un volume horaire à définir avec les structures, les personnes en situation de handicap mental et moteur via l'Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (AAPEI) et l'Association Régionale "l'Aide aux Handicapés Moteurs" (ARAHM) ;
- Mettre à disposition gratuitement du Département et une fois par an au maximum, le site, en cas de besoin administratif ou événementiel.

L'Académie Européenne des Sports poursuivra également le développement de son offre de services à destination de tous les publics : les séniors, les salariés notamment employés dans le centre commercial et sa galerie marchande, le sport féminin etc.

Les engagements du Département

Dans le cadre de la co-construction le Département du Bas-Rhin s'engage à contribuer aux axes suivants :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à l'association durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- Soutenir les acteurs (associations sportives, associations sportives scolaires, sections sportives scolaires, collèges...) dans le cadre de la politique sportive départementale en vigueur (acquisition de matériel sportif par exemple) ;
- Apporter une contribution financière, sous forme de subvention d'investissement, au projet d'aménagement de l'Académie Européenne des Sports, d'un montant de 140 356 €.

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Plan de financement de l'aménagement d'une académie européenne des sports au sein de la galerie marchande de Auchan de Strasbourg-Hautepierre.

Le coût de ce projet s'élève à 748 213 € TTC.

Ce plan de financement fait apparaître un bon nombre de co-financeurs privés, vivement intéressés par l'implantation de cet équipement : mécénat, dons, sociétés commerciales engagées dans le rayonnement sportif du quartier de Hautepierre. Ceci démontre une réelle proactivité de cette association en vue de maîtriser ses dépenses au bénéfice de ses adhérents (stabilité des cotisations).

Dépenses		Recettes (prévisionnelles)	
Travaux	533 776 €	Académie Européenne des Sports	52 338 €
Bureau d'étude, bureau de contrôle, SPS	27 650 €	Département du Bas-Rhin	140 356 €
		Ville de Strasbourg <i>escompté</i>	112 232 €
		Région Grand Est	10 000 €
		Partenaires privés :	
		Immochan	50 000 €
		Alsafirtrans	10 500 €
		Schmitt Jacqueline	77 000 €
		Peter Miche	10 000 €
		Association Tomi	
		Ungerer	39 000 €
		Porsche Allemagne	60 000 €
Equipements et matériel	186 787 €	Dotation HFC de Basel (Achat Equipement)	186 787 €
TOTAL	748 213 €	TOTAL	748 213 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'investissement au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant de 140 356 € correspondant à 25% du montant des dépenses éligibles (Travaux et Etudes hors équipements et matériel soit 561 426€).

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	131 000 000,00 €	41 370 089,00 €	140 356,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 2 novembre 2020 et après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son Président décide :

- dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole de Strasbourg, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet d'aménagement de l'Académie Européenne des Sports au sein de la galerie marchande de Auchan

Strasbourg-Hautepierre ;

- que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet ;

- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association "Académie Européenne des Sports" pour le projet d'aménagement de l'Académie Européenne des Sports au sein de la galerie marchande de Auchan Strasbourg-Hautepierre ;

- suite à l'avis favorable de la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 2 novembre 2020, d'attribuer une subvention de 140 356 € à l'association "Académie Européenne des Sports", soit 25% d'une dépense prévisionnelle éligible de 561 426 € TTC, pour l'aménagement de l'Académie Européenne des Sports au sein de la galerie marchande de Auchan Strasbourg-Hautepierre, au titre du Fonds de développement et d'attractivité ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre l'association "Académie Européenne des Sports" et le Département du Bas-Rhin, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise son Président à signer les deux conventions précitées.

Strasbourg, le 20/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY